

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 8 août 2022** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire  
Madame Sylviane Ferland, conseillère  
Madame Guylaine Blouin, conseillère  
Monsieur Denis Hébert, conseiller  
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller  
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général  
Monsieur Benoit Marquis, trésorier  
Madame Geneviève Dupras, greffière

Est absent :

Monsieur Vincent Brochu, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022**
3. **DÉLÉGATION**
4. **RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
5. **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
  - 5.1 Vincent Brochu
  - 5.2 Sylviane Ferland
  - 5.3 Guylaine Blouin
  - 5.4 Denis Hébert
  - 5.5 Gaétan Labelle
  - 5.6 Guy Jubinville
6. **FINANCES**
  - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de juillet 2022
  - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de juillet 2022
  - 6.3 Adoption du budget révisé 2022 en date du 15 juillet 2022 de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.4 Renouvellement de l'entente entre la Ville de Coaticook, la Société d'habitation Québec et l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour le Programme supplément en loyer (PSL) pour les Habitations Hestia
- 6.5 Renouvellement du contrat de protection cyberrisques avec le fournisseur BFL Canada risques et assurance pour un montant de 26 427,96 \$ incluant les taxes
- 6.6 Utilisation de certains excédents de fonctionnements affectés pour augmenter le budget 2022 de certains postes de dépenses

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme du 18 juillet 2022

**8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME**

- 8.1 Demande d'une aide financière de Coatic'Art pour le Circuit des Arts Coaticook au montant de 2 000 \$
- 8.2 Demande à la Commission de la toponymie du Québec afin d'officialiser les nouveaux noms de rue et de parc dans le développement des Érables ainsi que dans le secteur du lac Lyster
- 8.3 Acceptation de la soumission conforme pour les services professionnels pour les plans et devis d'ingénierie et d'architecture pour le projet de rénovation du Pavillon des arts et de la culture de Coaticook et la surveillance des travaux, soit celle de ADSP inc. au montant de 440 095 \$ plus les taxes applicables

**9. LOISIRS**

- 9.1 Mandat à EXP pour l'estimation des coûts de construction du projet de réaménagement du parc Chartier pour un montant de 9 000 \$ plus les taxes applicables

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**11. SERVICES EXTÉRIEURS**

- 11.1 Rejet de la soumission reçue relativement à la construction d'un poste de suppression situé sur l'avenue des Érables
- 11.2 Réquisition numéro 2022-67 au montant de 34 971 \$ plus les taxes applicables, pour la fourniture et la pose de tourbe pour la piste cyclable
- 11.3 Réquisition numéro 2022-68 au montant de 9 800 \$ plus les taxes applicables, pour la réparation d'alimentation électrique du poste de pompage d'égout au camping du Parc de la Gorge
- 11.4 Réquisition numéro 2022-69 au montant de 34 785,56 \$ taxes incluses, pour la compensation financière - digue du ruisseau Pratt

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.5 Réquisition numéro 2022-70 au montant de 5 652,12 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de clôture en gabion architectural pour le Parc de la gorge et le parc Laurence
  - 11.6 Réquisition numéro 2022-71 au montant de 27 731,58 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de trois cuves de mesurage afin de mesurer la consommation d'électricité des clients moyenne puissance
  - 11.7 Réquisition numéro 2022-72 au montant de 81 384,64 \$ plus les taxes applicables pour l'indexation du prix du bitume relativement au pavage de la piste cyclable
  - 11.8 Réquisition numéro 2022-73 concernant le paiement des diverses factures pour l'aménagement de la piste cyclable au montant de 11 483,19 \$ plus les taxes applicables
- 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 13. COMMUNAUTAIRE**
- 14. ADMINISTRATION ET CONSEIL**
- 14.1 Demande de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'industrie de la région de Coaticook de 1 000 \$ pour la 3<sup>e</sup> édition du Gala Excellence qui aura lieu le 27 octobre prochain
  - 14.2 Vente aux Placements JRM inc. d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 310 703 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook pour un montant de 1 000 \$, taxes en sus et autorisation de signature
- 15. RÈGLEMENTS**
- 15.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 24-9-3 (2022) intitulé Règlement décrétant la création d'un fonds réservé pour le financement des dépenses liées aux élections municipales, demande de dispense de lecture
  - 15.2 Adoption du règlement numéro 29-196-1 (2022) décrétant une dépense de 5 058 625 \$ et un emprunt de 5 058 625 \$ pour la réfection des rues de l'Union et Norton et abrogation du règlement 29-196 (2022)
- 16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**
- 16.1 Acceptation de l'offre de services numéro 9 pour la surveillance environnementale et la surveillance de l'ouvrage en béton armé lors de la construction du bassin de rétention au montant de 42 964 \$ plus les taxes applicables
  - 16.2 Autorisation à la chargée de projet en environnement à déposer pour et au nom de la ville une demande de restriction auprès de Transport Canada pour limiter la vitesse sur le lac Lyster

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**22-08-36575 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 22-08-36575**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-08-36576 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022**

**RÉSOLUTION 22-08-36576**

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 juillet 2022 le tout conformément aux délais prévus par la loi, et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 juillet 2022 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. DÉLÉGATION**

**4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

- Belle période touristique, belle affluence;
- Remerciements à Rues Principales pour l'organisation du spectacle des Coloc, une réussite;
- Félicitations au comité sport loisirs de la Ville pour l'inauguration du tapis pour personnes handicapées sur la plage à Baldwin;
- Célébrations du 10<sup>e</sup> anniversaire de la radio CIGN : spectacle de Rock Voisine, venez en grand nombre;
- Suivi développement des Érables, rencontres citoyennes et le groupe Custeau à venir;
- Fête de la rentrée de la MRC de Coaticook, 17 septembre prochain au parc Laurence.

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les conseillers font leurs rapports mensuels à tour de rôle.

**6. FINANCES**

- 22-08-36577**      6.1    AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2022

**RÉSOLUTION 22-08-36577**

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de juillet 2022 au montant total de 2 567 302,16 \$ comme si elles étaient aux longues reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de juillet 2022 comme suit :

Fonds administration :	2 516 320,23 \$
Fonds immobilisations (FDI) :	50 981, 93 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 6.2    DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS JUILLET 2022

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois de juillet 2022.

- 22-08-36578**      6.3    ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2022 EN DATE DU 15 JUILLET 2022 DE L'OFFICE D'HABITATION DE LA VALLÉE DE LA COATICOOK

**RÉSOLUTION 22-08-36578**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se doit d'adopter le budget révisé 2022 en date du 15 juillet 2022 de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook ;

CONSIDÉRANT que l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook prévoit un déficit pour 2022 de 515 368 \$, soit 463 833 \$ à la charge de la Société d'habitation et 51 535 \$ à la charge des membres;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook assume 10% du déficit prévisionnel pour les édifices numéro 1200 et 1644 en 2022 de 240 386 \$, soit 216 348 \$ à la charge de la Société d'habitation et 24 038 \$ à la charge de la Ville de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'adopter le budget révisé 2022 révisé en date du 15 juillet 2022 de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook et d'avancer la somme auprès de l'organisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 22-08-36579**      6.4    RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK, LA SOCIÉTÉ D'HABITATION QUÉBEC ET L'OFFICE D'HABITATION DE LA VALLÉE DE LA COATICOOK POUR LE PROGRAMME SUPPLÉMENT EN LOYER (PSL) POUR LES HABITATIONS HESTIA

**RÉSOLUTION 22-08-36579**

CONSIDÉRANT que l'entente de gestion du supplément de loyer (PSL) intervenue entre la Ville de Coaticook, la Société d'habitation du Québec et l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook arrive à échéance le 31 octobre prochain et peut être renouvelée pour une période de 5 mois ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire appuyer les Habitations Hestia;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de renouveler l'entente entre la Ville de Coaticook, la Société d'habitation Québec et l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour le Programme supplément en loyer (PSL) pour les Habitations Hestia du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 mars 2023, soit une période de 5 mois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 22-08-36580**      6.5    RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PROTECTION CYBERRISQUES AVEC LE FOURNISSEUR BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCE POUR UN MONTANT DE 26 427,96 \$ INCLUANT LES TAXES

**RÉSOLUTION 22-08-36580**

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Coaticook s'est jointe à l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyberrisques pour la période 2019-2024;

CONSIDÉRANT que BFL CANADA assurances et risques inc. fut le soumissionnaire retenu suite à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de renouveler pour un an, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 1<sup>er</sup> juillet 2023 le contrat de protection cyberrisques avec le fournisseur BFL Canada risques et assurance pour un montant de 26 427,96 \$ incluant les taxes et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-190-00-422 ET 02-819-00-422.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Les membres du conseil prennent acte du procès-verbal du 18 juillet 2022 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook tel qu'il a été rédigé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

**8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME**

**22-08-36582**

8.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2 000 \$ À COATIC'ART POUR L'ÉVÈNEMENT CIRCUIT DES ARTS COATICOOK

**RÉSOLUTION 22-08-36582**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2022 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que Coatic'Art a présenté une demande d'aide financière pour leur évènement Circuit des Arts Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 2 000 \$ à Coatic'Art pour l'évènement Circuit des Arts Coaticook.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-08-36583**

8.2 DEMANDE À LA COMMISSION DE LA TOPONYMIE DU QUÉBEC AFIN D'OFFICIALIZER LES NOUVEAUX NOMS DE RUE ET DE PARC DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ÉRABLES AINSI QUE DANS LE SECTEUR DU LAC LYSTER

**RÉSOLUTION 22-08-36583**

CONSIDÉRANT que la Ville aura un nouveau développement domiciliaire ainsi qu'une nouvelle rue dans le secteur du lac Lyster ;

CONSIDÉRANT que la rue Rachel-Hébert et le parc André-Louis Cloutier ont été choisis pour le développement des Érables;

CONSIDÉRANT que la rue des Huards a été choisie pour le secteur du lac Lyster;

CONSIDÉRANT que le tout a été recommandé par le comité de toponymie de la ville;

CONSIDÉRANT qu'une demande auprès de la Commission de la toponymie du Québec: est requise afin d'officialiser le tout;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de soumettre à la Commission de la toponymie du Québec:

- Une demande afin d'officialiser le nom de rue Rachel-Hébert tel que désigné sur le plan joint à la présente ;
- Une demande afin d'officialiser le nouveau parc soit le parc André-Louis Cloutier tel que désigné sur le plan joint à la présente; ET

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Une demande afin d'officialiser le nom du Chemin des Huards tel que désigné sur le plan joint à la présente;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-08-36584**

- 8.3 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION CONFORME POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS D'INGÉNIERIE ET D'ARCHITECTURE POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX, SOIT CELLE DE ADSP INC. AU MONTANT DE 440 095 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

**RÉSOLUTION 22-08-36584**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appels d'offres SEAO pour les services professionnels pour les plans et devis d'ingénierie et d'architecture pour le projet de rénovation du Pavillon des arts et de la culture de Coaticook et la surveillance des travaux ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux firmes ont déposé une soumission dans les délais requis, soit:

Soumissionnaires	Prix avant taxes	Pointage	Rang
ADSP Architecture Design	440 095 \$	2.43	1
Architech Design	----- \$		2

CONSIDÉRANT que la conformité de la soumission ayant été constatée, recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit 2.43 pour un montant de 440 095 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

**RÉSOLU :**

- Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.
- Que l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture des services professionnels pour les plans et devis d'ingénierie et d'architecture pour le projet de rénovation du Pavillon des arts et de la culture de Coaticook et la surveillance des travaux soit et est ratifiée à toute fin que de droits;
- Que ce contrat soit et est octroyé à l'entreprise ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit 2.43, pour un montant de 440 095 \$ plus les taxes applicables ;
- Que le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, le cas échéant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. LOISIRS**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 22-08-36585**      9.1    MANDAT À EXP POUR L'ESTIMATION DES COÛTS DE CONSTRUCTION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC CHARTIER POUR UN MONTANT DE 9 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

**RÉSOLUTION 22-08-36585**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite procéder au réaménagement du parc Chartier;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite obtenir une estimation des coûts de construction;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, et a retenu celle de EXP au montant de 9 000 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter l'offre de service professionnelle de EXP, pour le mandat pour l'estimation des coûts de construction du projet de réaménagement du parc Chartier au montant de 9 000 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées aux offres de services, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-701-50-401.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**11. SERVICES EXTÉRIEURS**

- 22-08-36586**      11.1    REJET DE LA SOUMISSION REÇUE RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE SURPRESSION SITUÉ SUR L'AVENUE DES ÉRABLES

**RÉSOLUTION 22-08-36586**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook avait projeté la construction d'un poste de surpression situé sur l'avenue des Érables;

CONSIDÉRANT qu'afin de réaliser un tel projet, la Ville de Coaticook avait publié sur SEAO un appel d'offres public, tel que requis par la loi;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue dépasse le budget établi par la Ville de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de rejeter la soumission reçue relativement à la construction d'un poste de surpression situé sur l'avenue des Érables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**22-08-36587**      11.2    RÉQUISITION NUMÉRO 2022-67 AU MONTANT DE 34 971 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE TOURBE POUR LA PISTE CYCLABLE

**RÉSOLUTION 22-08-36587**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire la fourniture et la pose de tourbe pour la piste cyclable;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie VYR Entretien Solution au montant de 34 971 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie VYR Entretien Solution ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2022-67 pour la fourniture et la pose de tourbe pour la piste cyclable, auprès de la compagnie VYR Entretien Solution au montant de 34 971 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-720 avec les détails suivants :

- 50 % payé par le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) - Volet 2 - amélioration de transport actif 2021-2022;
- 50 % excédent de fonctionnements non affecté - surplus libre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-08-36588**      11.3    RÉQUISITION NUMÉRO 2022-68 AU MONTANT DE 9 800 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉPARATION D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DU POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT AU CAMPING DU PARC DE LA GORGE

**RÉSOLUTION 22-08-36588**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer la réparation d'alimentation électrique du poste de pompage d'égout au camping du Parc de la Gorge ;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie McClish Électrique au montant de 9 800 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie McClish Électrique;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2022-68 pour la réparation d'alimentation électrique du poste de pompage d'égout au camping du Parc de la Gorge, auprès de la compagnie McClish Électrique au montant de 9 800 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-415-00-520.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-08-36589**      11.4 RÉQUISITION NUMÉRO 2022-69 AU MONTANT DE 34 785,56 \$  
TAXES INCLUSES, POUR LA COMPENSATION  
FINANCIÈRE - DIGUE DU RUISSEAU PRATT

**RÉSOLUTION 22-08-36589**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook recevra une compensation financière pour la digue du ruisseau Pratt ;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour la compensation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2022-69 pour la compensation financière - digue du ruisseau Pratt au montant de 34 785,56 \$ taxes incluses et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 22-901-92-401.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-08-36590**      11.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2022-70 AU MONTANT DE 5 652,12 \$  
PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE CLÔTURE  
EN GABION ARCHITECTURAL POUR LE PARC DE LA GORGE ET  
LE PARC LAURENCE

**RÉSOLUTION 22-08-36590**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat de clôture en gabion architectural pour le Parc de la gorge et le parc Laurence ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Gabion Express inc. au montant de 5 652,12 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Gabion Express inc.;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2022-70 pour l'achat de clôture en gabion architectural pour le Parc de la gorge et le parc Laurence auprès de la compagnie Gabion Express inc. au montant de 5 652,12 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-720.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-08-36591**      11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2022-71 AU MONTANT DE 27 731,58 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE TROIS CUVES DE MESURAGE AFIN DE MESURER LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ DES CLIENTS MOYENNE PUISSANCE

**RÉSOLUTION 22-08-36591**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat de trois cuves de mesurage afin de mesurer la consommation d'électricité des clients moyenne puissance;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Lumen au montant de 27 731,58 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Lumen;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2022-71 pour l'achat de trois cuves de mesurage afin de mesurer la consommation d'électricité des clients moyenne puissance, auprès de la compagnie Lumen au montant de 27 731,58 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-08-36592**      11.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2022-72 AU MONTANT DE 81 384,64 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES POUR LE PAVAGE ET L'INDEXATION DU PRIX DU BITUME RELATIVEMENT AU PAVAGE DE LA PISTE CYCLABLE

**RÉSOLUTION 22-08-36592**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a procédé au pavage d'une portion de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la facture est due à l'augmentation du bitume qui a subi une hausse importante soit un montant de 49 376,32 \$;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour le pavage et l'indexation du prix du bitume pour lesdits travaux au montant de 81 384,64 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Couillard Construction Ltée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2022-72 pour le pavage et l'indexation du prix du bitume relativement au pavage de la piste cyclable, auprès de la compagnie Couillard Construction Ltée au montant de 81 384,64 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-720 avec les détails suivants :

- 50 % payé par le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) - Volet 2 - amélioration de transport actif 2021-2022;
- 50 % excédent de fonctionnements non affecté - surplus libre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-08-36593**

11.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2022-73 CONCERNANT LE PAIEMENT DES DIVERSES FACTURES POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE AU MONTANT DE 11 483,19 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

**RÉSOLUTION 22-08-36593**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a procédé à l'aménagement d'une portion de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition au montant de 11 483,19 \$ plus les taxes applicables pour le paiement de diverses factures;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2022-73 concernant le paiement des diverses factures pour l'aménagement de la piste cyclable au montant de 11 483,19 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-720 avec les détails suivants :

- 50 % payé par le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) - Volet 2 - amélioration de transport actif 2021-2022;
- 50 % excédent de fonctionnements non affecté - surplus libre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**13. COMMUNAUTAIRE**

**14. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 22-08-36594**      14.1    DEMANDE DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉGION DE COATICOOK DE 1 000 \$ POUR LA 3E ÉDITION DU GALA EXCELLENCE QUI AURA LIEU LE 27 OCTOBRE PROCHAIN

**RÉSOLUTION 22-08-36594**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2022 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que la Chambre de Commerce et d'industrie de la région de Coaticook a présenté une demande de partenariat pour le Gala Excellence qui aura lieu le 27 octobre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accorder une contribution financière à titre de partenariat de 1 000 \$ à la Chambre de Commerce et d'industrie de la région de Coaticook pour Gala Excellence qui aura lieu le 27 octobre prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 22-08-36595**      14.2    VENTE AUX PLACEMENTS JRM INC. D'UN IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 3 310 703 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK POUR UN MONTANT DE 1 000 \$, TAXES EN SUS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 22-08-36595**

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à Les Placements JRM inc., un immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 310 703 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 1 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les frais de la transaction sont à la charge de l'acquéreur;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

De signer l'acte notarié, stipulant que la Ville de Coaticook accepte de vendre à Les Placements JRM inc., un immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 310 703 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook pour un montant 1 000 \$, taxes en sus, le tout conformément à l'offre d'achat de terrain, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET

De transmettre ladite promesse au notaire Me Maurice Paré à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15. RÈGLEMENTS**

- 15.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-9-3 (2022) INTITULÉ RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES, DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-9-3 (2022)

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-9-3 (2022)**

Avis de motion est donné par la conseillère Guylaine Blouin, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 24-9-3 (2022) intitulé Règlement décrétant la création d'un fonds réservé pour le financement des dépenses liées aux élections municipales

Celui-ci a pour objet de créer une réserve financière pour l'organisation et la tenue d'une élection partielle ou générale ou d'un référendum visé à la LERM, incluant les activités préalables ou accessoires

**DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Dépôt et présentation du règlement est fait par la conseillère

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

**DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 24-9-3 (2022) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

**22-08-36596**

- 15.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-196-1 (2022) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 5 058 625 \$ ET UN EMPRUNT DE 5 058 625 \$ POUR LA RÉFECTION DES RUES DE L'UNION ET NORTON ET ABROGATION DU RÈGLEMENT 29-196 (2022)

**RÉSOLUTION 22-08-36596**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder à la réfection des rues de l'Union et Norton;

CONSIDÉRANT que le coût total de ces travaux de construction est estimé à 5 058 625 \$;

CONSIDÉRANT que ce montant inclut les frais divers et imprévus de même que les frais de financement et les taxes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'a pas les fonds requis pour les fins ci-haut mentionnées;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement numéro 29-196-1 (2022) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de 11 juillet 2022;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le présent règlement n'est pas soumis aux personnes habiles à voter puisqu'il s'agit d'un règlement d'emprunt pour une dépense visée à l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée, ainsi que les coûts et le mode de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 29-196-1 (2022) décrétant une dépense de 5 058 625 \$ et un emprunt de 5 058 625 \$ pour la réfection des rues de l'Union et Norton et abrogation du règlement 29-196 (2022) et de le transmettre au MAMH pour approbation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**

**22-08-36597**

- 16.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES NUMÉRO 9 POUR LA SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET LA SURVEILLANCE DE L'OUVRAGE EN BÉTON ARMÉ LORS DE LA CONSTRUCTION DU BASSIN DE RÉTENTION AU MONTANT DE 42 964 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

**RÉSOLUTION 22-08-36597**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est en préparation du dossier pour la construction de la digue du bassin de rétention du ruisseau Pratt;

CONSIDÉRANT qu'un ajout doit être apporté pour la surveillance environnementale et la surveillance de l'ouvrage en béton armé lors de la construction du bassin de rétention au montant de 42 964 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de services de CIMA + au montant de 42 964 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter l'offre de service professionnelle numéro 9 de CIMA +, pour la surveillance environnementale et la surveillance de l'ouvrage en béton armé lors de la construction du bassin de rétention au montant de 42 964 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées aux offres de services, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-192 (2019), poste budgétaire 22-901-92-401.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-08-36598**

- 16.2 AUTORISATION À LA CHARGÉE DE PROJET EN ENVIRONNEMENT À DÉPOSER POUR ET AU NOM DE LA VILLE UNE DEMANDE DE RESTRICTION AUPRÈS DE TRANSPORT CANADA POUR LIMITER LA VITESSE SUR LE LAC LYSER

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**RÉSOLUTION 22-08-36598**

CONSIDÉRANT la problématique de vitesse sur le lac Lyster;

CONSIDÉRANT qu'une demande auprès de Transport Canada doit être déposée afin de régulariser le tout;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite mandater la chargée de projet en environnement afin de déposer la demande de restriction auprès de Transport Canada pour limiter la vitesse sur le lac Lyster;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser la chargée de projet en environnement à déposer une demande de restriction auprès de Transport Canada pour limiter la vitesse sur le lac Lyster.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

**22-08-36599**

**18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 22-08-36599**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 21.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Simon Madore, maire**

---

**Geneviève Dupras, greffière**